

LA GRANDE RÉFORME

Organe de la Ligue de la Régénération Humaine

CULTURE INDIVIDUELLE — RÉFORME SEXUELLE — TRANSFORMATION SOCIALE

Paraissant chaque mois

ABONNEMENTS : France & Colonies
Un An . . 6 francs — Six mois . . . 3 francs 50
Etranger : Un An : 10 francs — Six mois 6 francs

Directeur :
Eugène HUMBERT

RÉDACTION-ADMINISTRATION :
14, Rue de la Duée — PARIS-XX^e
Bureaux ouverts de 10 heures à midi
et de 14 heures à 18 heures
Le samedi, matin seulement

A TOUS !

Mai fait monter la sève généreuse et fécondante des profondeurs du sol et active la pousse des feuilles : sortons la nôtre.

Après la Renaissance et la Réforme qui préparèrent la Révolution des droits de l'homme et du citoyen, voici venir l'ère de La Grande Réforme : la réforme sexuelle. Les vieilles morales judéo-chrétiennes, mahométanes et de toutes les autres religions qui consacraient le droit de propriété de l'homme sur la femme et sur les enfants, sont appelées à disparaître. Les chaînes de l'esclavage conjugal, rongées par la rouille, se rompent sous les efforts des époux meurtris. Un souffle nouveau, vivifiant, emporte les générations actuelles vers un mode d'association plus large, plus juste et plus humain.

Une nouvelle morale sexuelle, basée sur la raison et sur la science, est en voie de formation. Elle se doit de régénérer le monde.

NOTRE PROGRAMME MINIMUM

Culture individuelle. — L'individu est la cellule de la société. Pas de société harmonique possible avec des éléments tarés, ignorants, fourbes et sales. Les hommes de demain devront avoir un esprit clair dans un corps sain. Ils devront cultiver leur volonté, acquérir la maîtrise de soi et pratiquer le respect d'autrui NI CRASSE, NI MENSONGES.

Réforme sexuelle. — Dans le sens du manifeste de la « Ligue Mondiale pour la Réforme sexuelle sur une base scientifique » que nous publions plus loin.

Transformation sociale. — Le milieu influe sur les individus, les détermine, les impulse et les façonne dans des buts louables ou criminels. Dans un milieu social où l'intérêt des castes prime l'intérêt général, où la propriété capitaliste et l'exploitation de l'homme par l'homme sont à la base, l'émancipation individuelle ne peut être qu'un leurre. Nous devons agir sur le milieu pour le transformer dans le sens du PROGRÈS, DU BIEN-ÊTRE, DE LA LIBERTÉ.

Au cours de notre action éducatrice, nous mènerons campagne pour l'abrogation de la loi super-sclératée du 31 juillet 1920, qui punit de prison et d'amende la propagande en faveur de la procréation consciente, la divulgation des procédés anticonceptionnels et la provocation à l'avortement. Nous réclamerons la légalisation de l'avortement et aussi l'établissement de cours d'éducation sexuelle aux jeunes gens des deux sexes.

Nous traiterons de l'Eugénisme, de la

Réforme du Mariage, de la Légalisation de l'Union libre, de la Protection de la mère et de l'enfant, de la Prophylaxie des maladies vénériennes, de la prostitution et des perversions sexuelles.

Nous soutiendrons le principe de l'égalité des droits de l'homme et de la femme sur le plan de l'équivalence sociale.

Nous joindrons nos efforts à tous ceux qui veulent sincèrement le désarmement général et total, la suppression des budgets écrasants de la guerre et de la marine, la disparition de l'horrible fléau de la guerre et qui travaillent au rapprochement et à l'entente des peuples dans la paix.

Si vous jugez notre action utile au bien de l'humanité, groupez-vous autour de nous et apportez-nous votre concours.

En avant pour le bon combat !

Eugène HUMBERT.

Abonnez-vous ; faites abonner vos amis à LA GRANDE RÉFORME.

Nos Collaborateurs

Je vous autorise bien volontiers à faire figurer mon nom parmi ceux des collaborateurs de La Grande Réforme.

Armand CHARPENTIER.

Vous pouvez compter sur moi pour défendre votre programme par la voix et par la plume.

Aurèle PATRNI.

Je ne puis pas « avaliser » — surtout « avaliser intégralement » votre programme. Si vous pouvez me faire figurer comme « collaborateur libre, ou comme « collaborateur indépendant », bref comme adhérent partiel, fragmentaire, cela pourrait aller.

Docteur SAINT-PAUL.

Nous aimons trop l'indépendance et la liberté pour faire grief à notre ami, le vaillant Espé de Metz, de sa légitime revendication. Le docteur Saint-Paul écrira ici librement et en toute indépendance.

E. H.

Je trouve très bien, évidemment, ton programme, et je souhaite longue vie et prospérité à La Grande Réforme.

Jean MARESTAN.

Pour la procréation consciente, scientifique, partant plus humaine, je me range bien volontiers à vos côtés.

Docteur KLOTZ-FOREST.

Je collaborerai volontiers à votre revue.

Doctoresse Madeleine PELLETIER.

C'est pour moi un honneur et un plaisir de répondre par « oui » à votre cordiale proposition...

Gabriel GOBRON.

PREVENTORIUMS de PSYCHOTHERAPIE

Dans le numéro du *Journal* du 19 mars 1931, le docteur Toulouse, éminent psychiatre, écrivain à la pensée courageuse et homme au grand cœur, à propos du projet de loi de M. Paul Strauss, qui donnerait un nouveau statut aux aliénés, aux déments et aux psychopathes et abrogerait l'abominable loi de 1838, écrit les lignes suivantes :

Les internés expient cruellement, sous la discipline d'une assistance surannée, le seul crime d'être malades. Pour un aliéné à réactions dangereuses et qu'il faut tenir étroitement isolé — sans pour cela qu'il soit davantage coupable — il y a bien dix psychopathes qui ne sont guère plus redoutables que des typhiques ou des pneumoniques au cours d'un accès fébrile délirant. Or le simple déprimé, le phobique inoffensif, l'hypomaniaque bavard et euphorique, sont actuellement parqués pêle-mêle, curables et incurables, avec des déments et des idiots, de grands agités, des aliénés qui nourrissent des impulsions agressives dans des délires de revendications irréductibles. Les plus lucides souffrent intolérablement de ces contacts et tous sont soumis à des règles rigides, abusives pour la plupart.

C'est pourquoi l'asile a une fâcheuse réputation, et que l'on n'y recourt qu'en cas d'impérieuse nécessité. Comment, en effet, un malade qui souffre d'une de ces nombreuses psychoses, où l'activité mentale ne peut plus donner l'effort complet d'adaptation à la vie moderne, accepterait-il sans angoisse de franchir le pas d'une maison dans laquelle il va être immédiatement dépouillé de l'exercice de tous ses droits, revêtu du triste uniforme qui marque sa dépersonnalisation, assujéti comme un enfant à des gardiens chargés de faire exécuter des consignes en série pour tous les actes de sa vie individuelle ?

En fait, l'asile écarte au lieu d'attirer et renforce encore le préjugé qui fait de la folie une tare sociale, pour beaucoup lié à ce régime d'exception. Et cet établissement désuet, tenu en dehors des hôpitaux généraux, s'est replié dans une attitude de parent pauvre, dépourvu en bien des départements des moyens médicaux les plus élémentaires, parfois doté d'un prix de journée par malade à peine supérieur au taux d'entretien d'un prisonnier.

Or, les malades mentaux sont souvent les meilleurs cerveaux, et leurs troubles auraient été, autant que d'autres, évitables et curables. La collectivité, en les cloîtrant sans plus — peut-être par peur ou par antipathie irraisonnée — est injuste et, plus encore, imprévoyante.

Nous applaudissons à ces paroles sensées et véritablement humaines.

A quand la disparition des prisons d'aliénés où sue la fétide tradition de la sainte Inquisition, où les malades sont encore considérés comme des possédés diaboliques, et leur remplacement par des Hôpitaux psychiatriques et des Préventoriiums de psychothérapie ?

E. H.

Aidez-nous. Commandez tous vos livres à notre Service de librairie.